

La rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de
collèges

s/c de Messieurs les Inspecteurs d 'Académie,
Directeurs Académiques des Services de
l'Education Nationale

Poitiers, le 5 décembre 2016



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

**Cabinet du
recteur**

Affaire suivie par
Annie Mathieu
IA IPR EVS

Olivier Robuchon
DAVLC

Téléphone
05 16 52 63 57

Courriel
Annie.mathieu@ac-poitiers.fr
Olivier.robuchon@ac-poitiers.fr

**Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex**

Objet : Conseil de vie collégienne (CVC)

Le décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 institue le conseil de vie collégienne (CVC). Il définit des principes généraux qui président à sa composition et fixe ses champs de compétence, tout en accordant une grande autonomie aux établissements pour sa mise en place. Sa circulaire d'accompagnement doit être publiée le 8 décembre.

L'enjeu, pour le collège, est de mobiliser la communauté éducative autour d'une instance citoyenne et de rendre les élèves davantage acteurs de la vie de leur établissement. Cette démarche doit contribuer à l'appropriation du socle commun et à la mise en œuvre du parcours citoyen.

En pratique, le décret prévoit que les Conseils d'administration définissent les modalités de fonctionnement du CVC avant les vacances de Noël. Cependant, certains CA ayant été réunis en amont de la publication du décret, les délais ne leur permettront pas de réunir de CA exceptionnels.

La présente année scolaire est une année de transition : je vous invite donc à préparer dans les mois à venir la mise en place des CVC pour que celle-ci soit effective au plus tard à la rentrée 2017.

Les chefs d'établissement et conseillers principaux d'éducation de collèges de l'académie ayant déjà mené une réflexion sur le sujet ou mis en place un conseil de ce type pourront être sollicités afin de faire connaître ces actions. Une rubrique vie collégienne (site académique > Action éducative > Vie de l'élève) regroupera textes et documents permettant de mutualiser les réflexions et actions liées à la mise en place des CVC.

Vos interlocuteurs pour accompagner la mise en place des CVC seront :

- madame Annie Mathieu, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissements et Vie Scolaire,
- monsieur Olivier Robuchon, Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne.

N'hésitez pas à les solliciter.

Je vous remercie pour l'investissement dont vous ferez preuve avec vos équipes afin de mettre en place le conseil de vie collégienne, élément important du parcours de nos jeunes citoyens.

Anne Bisagni-Faure



Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités